
COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

Département des Hautes-Alpes (05)

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU

PIECE A : Note introductive



**Tel / Fax : 04.92.46.51.80 – Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr**

SOMMAIRE



1. L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE	4
2. LE CONTENU DU DOSSIER DE PLU SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	5
3. LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU	6

1. L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE



L'enquête publique porte sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint Martin de Queyrières.

Le PLU de Saint Martin de Queyrières a été approuvé le 25 octobre 2011 approuvant le plan local d'urbanisme modifié à 2 reprises (2012 et 2015) et révisé à une reprise (2012).

La présente révision allégée n°1 porte sur la ZA artisanale des Isclarts. En effet, celle-ci est soumise à l'application de l'article L111-6 du code de l'urbanisme qui interdit toute nouvelle construction dans une bande recul de 75m depuis l'axe de la voie du fait du classement de la RN94 en route à grande circulation.

L'article L111-8 du code de l'urbanisme offre la possibilité de lever cette inconstructibilité si une étude spécifique est menée. Celle-ci a été réalisée pour d'autres secteurs de la commune mais pas pour le secteur des Isclarts.

L'objectif de la présente révision allégée est donc de lever l'inconstructibilité sur ce site.

Le 30 novembre 2015, la commune de Saint Martin de Queyrières a prescrit la révision allégée n°1 du PLU pour rendre constructible cette zone en application de l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme.

L'arrêt de projet a été réalisé le 29 mars 2016.

S'en est suivi une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées le 19 juillet 2016.

2. LE CONTENU DU DOSSIER DE PLU SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE



Le dossier du projet de PLU arrêté et présenté à l'enquête publique, comprend les pièces suivantes :

- **PIECE A : LA PRESENTE NOTE INTRODUCTIVE**

- **PIECE B : LES PIECES ADMINISTRATIVES :**
 - Pièce n°1 : Délibération de prescription de la révision allégée n°1 du PLU ;
 - Pièce n°2 : Délibération d'arrêt du projet de PLU,
 - Pièce n°3 : Courrier de saisine du Président du Tribunal Administratif désignant le commissaire enquêteur ;
 - Pièce n°4 : Mesures de publicité.

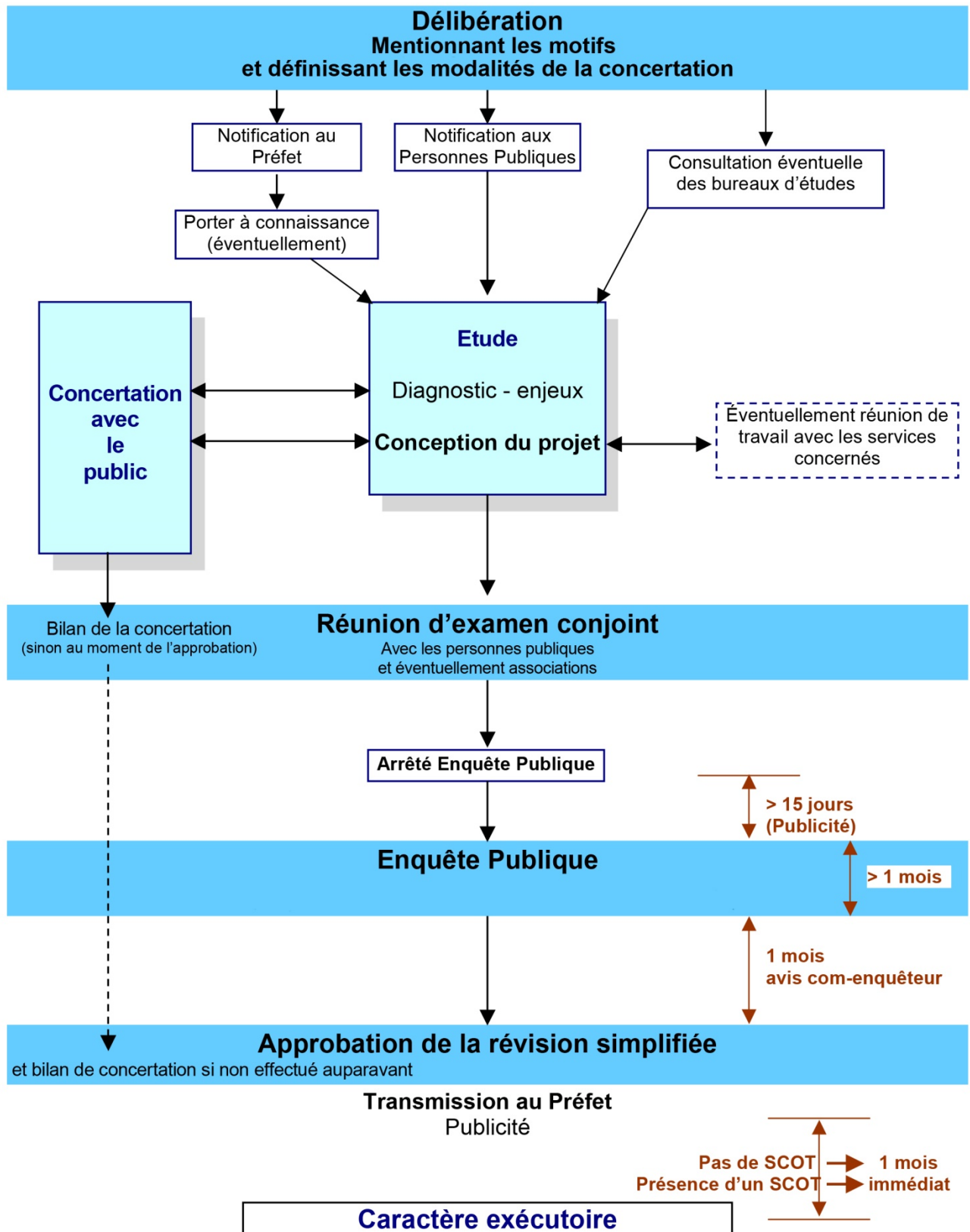
- **PIECE C : LE PROJET DE PLU ARRETE :**
 - Pièce n°1 : Rapport de Présentation ;
 - Pièce n°2 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
 - Pièce n°3 : Règlement et zonage
 - Pièce n°4 : Annexes.

- **PIECE D : LA MENTION DES TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE**

- **PIECE E : LES AVIS EMIS PAR L'ENSEMBLE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)**
 - Pièce n°1 : Compte rendu de la réunion d'examen conjoint du 19 juillet 2016
 - Pièce n°2 : Avis de la C.D.P.E.N.A.F

- **PIECE F : REGISTRE D'ENQUETE**

3. LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU DE
SAINT MARTIN DE QUEYRIERES



PIECE A : NOTE INTRODUCTIVE



Pièce B : Pièces administratives



Pièce C : Projet de PLU arrêté



Pièce D : Mention des textes régissant l'enquête publique



Pièce E : Avis émis par l'ensemble des Personnes Publiques Associées



Pièce F : Registre d'enquête